

Intervention délibération 2015 DVD 5 DFA

Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Une nouvelle fois, le conseil d'arrondissement est amené à se prononcer sur un **contrat d'occupation du domaine public** concernant la « Rotonde » place de la bataille de Stalingrad.

Je souhaiterais tout d'abord revenir sur le **contexte** dans lequel se trouve à l'heure actuelle la société « **La Belle Rotonde** » :

Loin d'être seule, elle fait partie d'un ensemble de lieux culturels gérés par **Oriza Groupe**. Oriza groupe, pour être tout à fait précis, c'est aujourd'hui : « La Bellevilloise », « Les 3 Baudets », « La petite halle de la Villette » et « la Rotonde ».

Son **directeur général associé**, exploitant de « La Belle Rotonde », est par ailleurs l'acquéreur et le directeur général de l'éco domaine de Rochefort à La Rochelle, a une prise de participation dans le café des arts au sein du théâtre de Sénart, a obtenu en 2015 un accord sur l'ouverture de « Brazza Bellevilloise » à Bordeaux et prépare l'ouverture des « Docks de la Bellevilloise » à Pantin. Si l'on peut se féliciter de cette réussite qui permet **l'ouverture de nombreux lieux culturels en France**, on ne peut en revanche considérer qu'Oriza groupe et son directeur général, exploitant de la « La belle Rotonde », soient en difficulté financière !

Pour rappel, le 3 mars 2015, le groupe écologiste et citoyen avait voté contre la délibération portant sur un avenant qui proposait la mise en place d'une redevance progressive plus qu'avantageuse pour ce qui concerne le bâtiment de la « Rotonde ». Cet allègement exceptionnel ne se justifiait ni par la santé financière du gérant « La Foncière de Paris », au chiffre d'affaire s'élevant à 113 M° d'euros et à l'action en constante croissance, ni par celle de l'exploitant dont j'ai décrit en amont l'activité.

Cette **délibération** concernant une concession avait pourtant été adoptée grâce aux voix du groupe « Les Républicains » et du groupe « Socialiste », dans **l'indifférence générale et ce, dans un contexte budgétaire difficile** contraint par la baisse des dotations locales.

Aujourd'hui, il s'agit de **légaliser** par la présente délibération, une **terrasse** qui comme nous l'avions lors du conseil d'arrondissement du 3 mars dernier, avait fait l'objet d'une « **extension sauvage toujours condamnée par les élus** ». La Mairie de Paris dans un souci de **régularisation**, avait alors exigé une redevance pour l'année écoulée **2014 de 56 000 euros**.

A la lecture de l'exposé des motifs et de la convention d'occupation, on pourrait se croire **déjà à Noël** tant la taille du cadeau est importante !

Selon le bulletin officiel de la Ville de Paris en vigueur concernant les **droits de terrasse et de voirie**, la place Stalingrad, le quai de la Seine et le quai de la Loire, tous classés en catégorie 3, sont soumis, à une taxation d'un montant de **78,21 euros du m² annuel pour des terrasses ouvertes sur voies piétonnes**.

Or, il est proposé dans cette délibération la mise en place d'une **redevance annuelle moyenne de 13 471 euros/an** pour une superficie de terrasse globale de 1820 m², **soit 7,40 euros du m²!** Autrement dit, une ristourne de 90,5% !

Et comme si cela ne suffisait pas, cette redevance bénéficiera d'un étalement **progressif sur 7 années allant de 250 euros la première année en 2015 jusqu'à 29 751 euros la dernière année en 2021**.

Tout cela est, vous l'avez bien compris, très très loin des 142 342 euros par an réglementairement exigés par le bulletin officiel.

Comment la municipalité compte-t-elle justifier cette **largesse** financière auprès des commerces voisins ? Comment expliquer que pour les uns, un dépassement de linéaire de terrasse est passible d'une contravention et que pour d'autres, il est possible d'installer illégalement et en toute impunité une terrasse de 1800 m² avec pour seule réponse une **régularisation assortie d'un cadeau financier** d'une ampleur sans précédent !

Nous ne comprenons pas pourquoi la direction des finances laisse « La Belle rotonde » via la « Foncière » imposer ses **conditions léonines à la Ville**. Stalingrad mérite mieux que cet **arrangement bancal au mépris des intérêts de la Mairie de Paris et des habitants du 19^e**.

Le groupe écologiste et citoyen du 19^e demande donc le **retrait de cette délibération ou sera dans l'obligation de voter contre**.